

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 septembre 2016

L'an deux mille seize, le mardi vingt septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**.

Etaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE – Mélissa COLIN - Sandra DEMOUGIN – Nadia DORE - Anne-Marie FARRUDJA - Jacqueline GENAY - Nadine GALLOIS - Cécile LANA – Magali THOMASSIN – Catherine MANGEOT–Evelyne SASSETTI - Laetitia SCHLEGEL.

Messieurs : Daniel BERTRAND – Paul BINDA – Jacques BOURGUIGNON - Paul BRANDMEYER - Alain COLLET – Ghislain DEMONET - Abdulhak EL OMARI - Thierry EVA – Hervé LAHEURTE –Francis LARDIN –Christian PILLER.

Avai(en)t donné procuration :

M. Olivier MARTET à Mme Magali THOMASSIN - Mme Sarah CONCHERI à Mme Evelyne SASSETTI - M. Michel GUTH à M. Abdulhak EL OMARI – Mme Marie Louise HUSSON à M. Jacques BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Mme Nadia DORE comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2016.

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants. (6 abstentions).

1. Garantie d'emprunt pour l'acquisition de 15 pavillons par l'OPH de Lunéville à Blainville-sur-l'Eau

L'OPH de Lunéville s'est inscrit dans l'opération immobilière actuellement en cours sur le quartier du Haut des Places. Le programme, validé par la Direction Départementale des Territoires en date du 11 mai 2016, prévoit l'acquisition de 15 pavillons en VEFA (11 PLUS et 4 PLAI) pour un montant total de 2 100 000 € HT.

Afin d'obtenir les prêts de la Caisse des Dépôts et de Consignations, l'OPH de Lunéville sollicite l'accord du Conseil Municipal pour obtenir une garantie à 100 % pour les emprunts contractés pour cette opération.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une délibération de principe ; une deuxième délibération fixera précisément le montant et les caractéristiques de l'emprunt.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- **Valide** la garantie à 100% des emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations pour l'opération de 15 logements situés avenue Joliot Curie à Blainville-sur-l'Eau à l'unanimité (22 votants).

2. Mandatement du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) pour la mise en concurrence d'un contrat groupe en matière d'action sociale à partir de janvier 2017

L'action sociale représente une charge annuelle de 14 000 € à 15 000 € pour la Collectivité. Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, la Commune a participé à hauteur de 197.89 € par agent pour bénéficier des services du CNAS qui propose un large éventail de prestations.



Monsieur le Maire indique l'opportunité pour la Commune de pouvoir bénéficier de meilleures conditions tarifaires et/ou de prestations élargies par rapport à ce que peut proposer le CNAS actuellement.

Pour être efficace, l'organisation d'une procédure de mise en concurrence doit être mutualisée auprès d'un maximum de collectivités.

En tout état de cause, la Commune garde la possibilité de ne pas adhérer à la convention de participation si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence ne conviennent pas.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- **Valide** à l'unanimité le mandatement du CDG 54 en lui laissant le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence au nom de la Collectivité.

3. Rétrocession et intégration au domaine public routier des voiries du lotissement des Hauts de Géalieu

Le programme d'urbanisation du lotissement des Hauts de Géalieu géré par Nexity étant achevé, il convient de délibérer pour que la voirie puisse être rétrocédée à la Commune et intégrée au domaine public routier.

La longueur de la voirie du lotissement sera ajoutée au recensement déjà effectué auprès des services de la Direction Départementale des Transports et ainsi abonder la Dotation Globale de Fonctionnement au titre de la « part voirie ».

- Rue Louise Michel = 193 mètres linéaires (ml)
- Rue Jean Ferrat = 287 ml

La voirie du lotissement étant conforme au cahier des charges, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer.

Après explication, le Conseil Municipal vote et :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la rétrocession des rues Louise Michel et Jean Ferrat ;
- **Classe** ces parcelles au domaine public routier ;
- **Valide** le métrage des voiries ci-dessus.

A l'unanimité.

4. Vente de parcelle au SSIAD des 3 Rivières de Blainville-sur-l'Eau

Le président du SSIAD, Monsieur RENAUD, a sollicité la Collectivité pour acquérir la parcelle cadastrée AH n°755 afin de bénéficier d'un accès direct à la salle de réunion de l'accueil de jour pour les bénévoles et salariés de l'établissement.

Il est prévu que cette parcelle soit aménagée par un paysagiste afin de s'intégrer dans le périmètre du bâtiment et du jardin thérapeutique.

Il est précisé que le passage sera laissé libre aux différents usagers (CMS, crèche...)

Après explication, le Conseil Municipal vote et :

- **Autorise** à l'unanimité Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la vente de la parcelle n°755;
- **Fixe** le prix de vente à l'euro symbolique.

5. Proposition de délibération de principe sur le versement anticipé, partiel ou total, de la subvention annuelle allouée à l'ACBD Omnisports

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'apporter un soutien exceptionnel si, le cas échéant, l'association ACBD Omnisports rencontrait des difficultés financières particulières.

Ce soutien consisterait à verser de manière anticipée la subvention annuelle, de manière totale ou partielle, sous réserve de la transmission des comptes consolidés et de tout élément écrit justifiant de la gravité de la situation financière de l'association.

Cette possibilité ne serait ouverte qu'une seule fois afin de ne pas venir aggraver durablement les difficultés financières de l'association.

M. Christian PILLER explique la démarche de rénovation des statuts et de sécurisation de la gestion financière en cours en lien avec la commune de Blainville-sur-l'Eau.

Il remercie également les deux communes partenaires historiques de l'association dont le soutien est essentiel pour la continuité des activités de l'association omnisports et des clubs sportifs adhérents.

Il précise enfin que le remboursement de la dette contractée auprès de la Caisse d'Epargne de Blainville sera quasi intégralement remboursé par la section Tennis.

Monsieur le Maire rappelle à son tour le travail entrepris pour remanier la gouvernance qui a été revue totalement.

Après ces explication, le Conseil municipal passe au vote et :

- **Autorise** Monsieur le Maire à présenter au conseil municipal, le cas échéant, une demande de versement anticipé sur demande écrite de l'Association et justifiant d'éléments revêtant un caractère suffisamment grave et exceptionnel, à 24 voix pour et 3 abstentions.

6. Prix de vente Zone du Douaire Saint Aignan

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2015, le Conseil Municipal fixait le tarif au m2 des terrains de la Zone du Douaire Saint Aignan à 12 euros.

Après explication, le conseil municipal :

- **Valide** à l'unanimité l'augmentation du tarif à 15 euros le m2.

7. Informations et questions diverses

Après les informations diverses, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

